

BIEN VIVRE A TROUY

Décembre 2023 -Janvier-Février 2024

N° 99












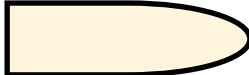
Toute l'équipe municipale
vous souhaite une bonne année



2024 ANNÉE OLYMPIQUE

**ET A LE PLAISIR DE VOUS CONVIER
À LA PRÉSENTATION DES VOEUX LE
VENDREDI 5 JANVIER 2024 À 18H30**

SOMMAIRE

	L'édito page 3
	Les travaux page 4
	La sécurité page 5
	L'environnement pages 6 à 8
	Les Ateliers de Béa page 9
	La culture page 10
	C.C.A.S. page 11
	Nos truciens ont du talent pages 12 et 13
	Les informations pages 14 à 18
	L'enfance page 19
	Les manifestations pages 20 à 23
	A ne pas manquer page 24



Depuis la dernière publication du Bien Vivre à Trouy, deux agents (Dominique Ploquin et Laurent Rondet) et un élu (Olivier Maupetit) en activité nous ont quittés.

Nous leur rendrons hommage dans le Reflet Municipal.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles.



Jean-Yves IMBERT Conseiller délégué à l'informatique

Depuis les dernières élections municipales, j'ai le plaisir d'honorer mon premier mandat en tant que conseiller municipal, puis conseiller délégué à l'informatique.

Outre participer aux assemblées municipales et aux commissions diverses, mes missions principales se concentrent en priorité dans le domaine des systèmes d'information au sein de la mairie. J'avoue avoir été surpris les premières semaines par la diversité des actions locales à mener dans ce domaine très varié, même s'il ne m'est pas inconnu, exerçant cette responsabilité professionnelle dans une administration d'État. Je tente donc d'apporter mes modestes compétences pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Les objectifs sont de mettre en œuvre des actions nécessaires au maintien d'un bon niveau de sécurité ; garantir la pérennité des données informatiques nécessaires au fonctionnement de la mairie ; conseiller, assister et accompagner les services municipaux et les écoles.

Mes principales fonctions :

- Interlocuteur principal auprès des prestataires externes dans le domaine des systèmes d'information et télécommunications.
- Référent interne auprès des services municipaux, des 4 écoles et de la bibliothèque.
- Correspondant SI auprès de la communauté de communes Bourges Plus.

Les principaux chantiers menés depuis le début du mandat :

- Le raccordement au réseau fibre optique de la mairie, des 4 écoles, du Centre de Loisirs et de la bibliothèque (puis très bientôt l'Espace Jean-Marie Truchot).
- Le renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie (sécurisation et fiabilisation des communications, avec un coût de fonctionnement inférieur).
- L'équipement numérique dans les écoles primaires conformément aux directives du plan de relance : classes numériques avec tablettes et serveur dédié, PC portables, vidéoprojecteurs, tableaux triptyques, licences bureautiques, réseau wifi et accessoires informatiques.
- L'adhésion au service d'hébergement et de partage de documents sur le « Cloud » de Bourges Plus (espace de diffusion rapide et sécurisée pour les élus).
- Le renouvellement des derniers PC portables caduques dans les écoles, les services techniques et la bibliothèque.
- Le suivi des délégations de service mensuelles opérées par un prestataire mandaté (assurer la sécurité et la pérennité des matériels et des données), ...
- puis bientôt un beau chantier de déménagement des services administratifs de la mairie au sein du château Rozé, avec quelques systèmes informatiques : serveurs de production et de sauvegardes, autocom et téléphones IP, copieurs numériques, réseau local et matériels actifs, postes de travail fixes ou mobiles, vidéoprojecteurs ... sans oublier les utilisateurs !

Si vous ne deviez retenir qu'un élément de mon édito, ce serait d'être très vigilant quant aux cyberattaques de plus en plus nombreuses dans notre environnement professionnel et personnel. Méfiez-vous des messages électroniques douteux (courriels et SMS).

Dans le doute sur l'identité ou la véracité, ne répondez-pas, ne cliquez pas sur le lien hypertexte ou la pièce jointe, et ne donnez jamais vos coordonnées bancaires par mail ou téléphone.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !
Et ne laissez pas un index malveillant vous les gâcher ...

LES TRAVAUX

CURAGE DES FOSSES



En 2022, suite au violent orage qui a touché la commune de Trouy, le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales et des fossés a montré la nécessité de lancer des travaux de curage de fossés sur la commune.

En 2022, des travaux ont été réalisés sur Trouy Nord, route de Châteauneuf, pour 25 000 € HT. Cette année, des travaux importants ont été lancés sur la route de la Grange Saint-Jean et sur la route du Subdray pour 40 000 € HT. Ces travaux permettent, par exemple, d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie en direction du bassin d'orage situé sur le site de l'ancienne station d'épuration.

D'autres travaux de curage des réseaux d'eaux pluviales ont eu lieu sur onze rues de la commune ainsi que l'inspection télévisée de tronçons montrant des

défaillances.

Dans le même temps, le service eaux pluviales de Bourges Plus a lancé des études hydrauliques sur trois secteurs de la commune (avenue des Anciens Combattants, allée Saint-Joseph au Bourg et route de Châteauneuf au Nord).



Suivant le résultat de ces études, d'autres travaux seront programmés dans les mois à venir.

ECLAIRAGE PUBLIC

Si vous remarquez une défaillance dans l'éclairage public, nous vous remercions de prévenir l'accueil de la mairie au 02 48 64 78 18. L'information sera transmise immédiatement au prestataire, le SDE 18.

CIMETIERE



Le cimetière actuel de la commune de Trouy a été créé vers 1869. Il s'étend sur une surface de 3 690 m² et comprend 482 sépultures, 11 cases de columbarium, 50 caves urnes et un jardin du souvenir.

Compte tenu de l'augmentation régulière de la population, il est devenu nécessaire d'étendre le cimetière d'environ 2 000 m². Cet agrandissement va permettre de créer 100 concessions, 65 caves urnes et 30 cases de columbarium.

Les travaux d'agrandissement du cimetière de Trouy, réalisés par les entreprises AXIROUTE, ID VERDE et BMC ont commencé en octobre et devront être terminés d'ici la fin de l'année.

L'opération, comprenant les honoraires du maître d'œuvre, du géomètre, de l'hydrogéologue, les frais d'enquête publique, l'achat du mobilier urbain et du columbarium, s'élève à 210 449,21 € HT, soit 252 539,05 € TTC.

Des subventions ont été présentées à Bourges Plus (DISC) et à l'Etat (DETR) à hauteur d'un taux de financement de 61 %.

AMENAGEMENT DES ARRÊTS DE BUS

Les travaux d'aménagement des arrêts de bus et du cheminement piétonnier des Mondors sont en cours de réalisation depuis fin octobre et ce, jusqu'à fin novembre, par la société Axiroute.

Les nouveaux arrêts de bus seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le détail des travaux a été validé par Agglobus et le Conseil départemental du Cher.

Le coût de l'opération, comprenant les honoraires du maître d'œuvre, s'élève à 62 926,27 € HT, soit 75 511,52 € TTC.

Une subvention a été présentée à AggloBus pour l'aménagement des arrêts bus à hauteur de 16 000 €.



CAMBRIOLAGES SUR LA COMMUNE

La commune est touchée en 2023 par une vague de cambriolages ou tentatives de cambriolages sans précédent :

2023 : 27 dont 20 logements privés et 6 locaux professionnels

2022 : 7

2021 : 5

2020 : 14

Nous rencontrons actuellement un phénomène de fond qui touche tout le département, y compris en zone gendarmerie.

Il est, à l'heure actuelle, difficile de déterminer un schéma directeur de nature à anticiper ces faits, car toutes les communes de la zone police sont concernées, chacune avec un niveau d'impact différent.

Il n'y pas de modus operandi qui se détachent, tout comme des créneaux horaires ou des jours de la semaine, hormis une dizaine de faits ayant eu lieu le matin, entre 8h et 12 h.

Il peut s'agir d'actes d'opportunité ou de bandes criminelles organisées itinérantes. La répartition géographique est très variée.

La police a ouvert plusieurs enquêtes, avec des relevés d'empreintes pour analyse par la police scientifique. Hélas, les délais de traitement sont très longs.

Plusieurs témoignages nous sont parvenus et ont permis d'avancer sur plusieurs affaires, comme pour les dégradations à l'école élémentaire du Bourg où les caméras de vidéoprotection font avancer l'enquête. La commune vous invite à la vigilance et à être attentif aux comportements suspects.

N'hésitez pas à relever le numéro de plaque d'un véhicule suspect. Cela permet ensuite de vérifier, de contrôler et de lever des doutes. Seul le maire est habilité à échanger avec les services de police à ce sujet.

La réponse communale va être de trois ordres :

- Lancement du dispositif « participation citoyenne » en collaboration avec la police (les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie). Le maire réunira les volontaires avec les forces de l'ordre pour bien expliquer ce qui est attendu ;
- Renforcement de la vidéoprotection, en 2024, sur les axes et carrefours principaux (étude et devis en cours) ;
- Deux réunions d'information (Nord et Bourg) auront lieu au 1^{er} trimestre 2024 avec les correspondants sécurité de la police.

La sécurité est l'affaire de tous.
Prenez soin de vous et de vos voisins.



 **inforoute18.fr**
 **m.inforoute18.fr**

0 800 151 518 Service & appel gratuits

twitter  **@cg_18**

RENOVATION ENERGETIQUE : LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUELLES AIDES EN 2023 ?



Depuis le 1^{er} janvier 2023, un logement ne peut plus être loué si sa consommation d'énergie dépasse le seuil de 450 kWh/m²/an.

Les logements classés G ne pourront plus être loués à compter de 2025, les logements classés F à compter de 2028.

Il existe des aides à la rénovation énergétique dans le Cher :

- **MaPrimeRénov'** s'adresse aux propriétaires d'un logement datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)**: aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **Les aides locales** : vous pouvez retrouver sur le site de l'ADIL toutes les aides locales disponibles dans le Cher, spécifiques à la région.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de faire appel à un professionnel certifié RGE :

• Retrouvez la liste des artisans-chauffagistes certifiés RGE et QualiPAC pour l'installation d'une pompe à chaleur à Bourges et dans sa région sur <https://www.hellowatt.fr/pompe-a-chaleur/installation-pompe-chaleur/installateur/bourges>.

• Retrouvez la liste des professionnels certifiés RGE pour installer des panneaux solaires sur : <https://www.hellowatt.fr/panneaux-solaires-photovoltaïques/installateurs/cher/>

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Nous sommes là pour vous ! La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité, bâti comme naturel.

« Sauver le patrimoine, c'est honorer l'audace et le génie des générations qui nous ont précédé et c'est en permettre la transmission grâce à la passion, au courage et à la ténacité de celles et ceux qui portent ces projets. C'est également préserver des savoir-faire et contribuer au rayonnement culturel, économique et social de nos territoires. » Pascal Guillet, délégué régional de la Fondation du patrimoine Centre-Val de Loire.

Avantage fiscal non négligeable

Le label de la Fondation du patrimoine s'adresse aux propriétaires privés, particuliers ou SCI et ouvre droit à une défiscalisation (sous réserve d'éligibilité) et une subvention qui peut être majorée pour les personnes non imposables.

Le label est accordé à un site, à condition :

- * de présenter un intérêt patrimonial,
- * que des travaux n'aient pas débuté,
- * d'être visible depuis la voie publique,
- * qu'il fasse l'objet d'un projet de restauration de qualité,
- * de ne pas être protégé.

Pour bénéficier du label et ses avantages, vous devez **constituer un dossier** avec l'aide du délégué territorial : Site : www.fondation-patrimoine.org



DU NOUVEAU DANS NOS POUBELLES



À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

L'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Cette définition intègre donc notamment :

Les déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table », qui représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages ou les professionnels de la restauration.

Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelés « déchets verts », tels que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. De plus, c'est un gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenus.

Une première solution de tri à la source consiste à développer le compostage de proximité, dispositif qui peut être complémentaire à la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires par la collectivité.

Le compostage domestique consiste à mettre ses déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf, ...) ou ses restes de repas (trognons, os, couenne, ...) dans un composteur. Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique ne génère pas d'odeurs.

Il peut prendre plusieurs formes et s'adapter à divers milieux, en zone rurale comme en zone urbaine :

- lombricomposteur (composteur individuel basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics) en appartement ;
- composteur domestique de jardin en maison individuelle, notamment en zone rurale ;
- composteur collectif de proximité, ou compostage partagé, par exemple un « chalet de compostage » en pied d'immeuble.

Au niveau de l'agglomération de Bourges Plus, le tonnage valorisable de biodéchets est estimé à 80kg/an/habitant.

Une expérimentation a été lancée en 2023 pour 3 communes de l'agglomération (Annoix, Saint-Just et Vorly), et pour certains quartiers de Bourges.

Une évaluation de ce fonctionnement est en cours (comportement des usagers, impact sur les tournées de ramassage, diminution des tonnages, difficultés éventuelles, ...).

Une mise en place progressive des trois solutions aura lieu sur les autres communes de l'agglomération en 2024.

Nous vous tiendrons informés des modalités d'application dès que nous aurons un calendrier et un modus operandi précis.

NETTOYAGE DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE

En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50. S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire autant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.



DEPOTS DES DECHETS D'AMIANTE LIÉ

Les dépôts des déchets d'amiante lié uniquement ne peuvent se faire que par les particuliers à la déchèterie des 4 Vents à Bourges, uniquement les :

- ♣ **mardi de 10h30 à 11h45,**
- ♣ **jeudi de 14h30 à 17h45,**
- ♣ **samedi de 10h30 à 11h45.**

Conditionnement :

- emballage étanche : les plaques doivent être filmées ou en sac transparent,
- transportable manuellement : les plaques seront manipulées exclusivement par les usagers (aucun engin de manutention n'est disponible),
- dimensions maximales autorisées : 3 m de long sur 1m de large (stockage en "big-bag").

N'oubliez pas : justificatif de domicile et pièce d'identité à présenter à l'agent de la déchèterie.

Le déchargement et le dépôt dans les "big-bags" se feront uniquement par les usagers (aucune manipulation par les agents de la déchèterie).

La déchèterie vous refusera l'accès en cas d'amiante non lié, de mauvais conditionnements, d'absence de documents.

Nous vous conseillons de :

- ♣ vous protéger avec des masques type FFP3, des combinaisons jetables et des gants étanches,
- ♣ limiter l'envol de poussières en humidifiant les matériaux et en démontant les pièces sans les casser mais avec des outils à vitesse de coupe lente,
- ♣ privilégier le transport en remorque,
- ♣ vous laver abondamment et laver le véhicule.



DES BOUTEILLES DANS LES CHAMPS

De nombreux agriculteurs retrouvent des bouteilles jetées soit dans les fossés, soit dans les champs.

Merci de respecter la nature et leur travail.

Des bennes à verre sont installées un peu partout sur la commune. Pensez-y !

RAMASSAGE DES POUBELLES

Pour faciliter le travail des rippeurs, il vous est demandé de positionner vos bacs poignées côté rue et non côté clôture (voir photo ci-contre).

Si cette recommandation n'est pas respectée, les bacs ne seront plus ramassés.





Jeux et tricot

Le lundi de 14h30 à 17h30, des jeux et tricot ou autres ... au Centre de Loisirs : 11 décembre, 15 et 29 janvier 2024.

Ateliers sur la douleur à partir du 17 novembre

Durant 4 vendredis, de 14 à 16h au Centre de Loisirs, animés par un professionnel de la santé de l'association Brain Up. Cet atelier permettra de comprendre les mécanismes de la douleur afin de mieux l'appréhender et la soulager !

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous.

Renseignements au 02 48 64 78 78 ou au 02 48 20 38 51 en laissant un message.

Atelier floral

Le jeudi 14 décembre au Centre de Loisirs à partir de 14h30 (participation 15 €). Places limitées. Inscription obligatoire au 02 48 64 78 78 ou en laissant un message au 02 48 20 38 51.

Renseignements « Les Ateliers de Béa » au 02 48 64 78 78
Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook



LA SAINT-BLAISE À TROUY



Blaise était médecin à Sébaste en Arménie, sa ville natale. Il exerçait la médecine avec une capacité extraordinaire, nourrie par une très grande piété. Lors du décès de l'évêque de Sébaste, le peuple le désigna pour lui succéder. Les gens venaient à lui pour faire soigner leurs âmes et leurs corps. Sa sainteté se manifestait par une foule de miracles partout aux environs.

En 316, Agricola, gouverneur de Cappadoce et de petite Arménie, arriva à Sébaste sur l'ordre de l'empereur Licinius pour mettre à mort les chrétiens. Il fit arrêter l'évêque Blaise de Sébaste. Lors de son transfert pour la prison, une mère au désespoir posa à ses pieds son fils unique qui avait avalé une arête de poisson et mourait d'un œdème. L'enfant fut immédiatement guéri.

Le gouverneur, incapable de faire renoncer Blaise à sa foi, le fit battre, déchirer sa chair avec des peignes de fer, puis décapiter. On montre souvent Saint-Blaise avec une bougie à la main pour son pouvoir à soigner les maux de gorge, ainsi qu'avec les instruments de son martyr surtout le peigne de fer.

Blaise de Sébaste devint, au fil des ans, le Saint-patron des cardeurs de laines, des laboureurs et des agriculteurs (référence aux sillons laissés par le peigne de fer sur le corps de Blaise). Mais Saint-Blaise est également le saint évoqué pour guérir tous les maux de gorge et de la bouche.

La Saint-Blaise de Sébaste a lieu le 3 février. Elle est souvent fêtée le 1^{er} dimanche de février.

Dernière Saint-Blaise à Trouy : le dimanche 5 février 1961

Pour fêter la Saint-Blaise, les habitants se retrouvent chez Marc Frat, à la veillée, pour faire des roses en papier. Les agriculteurs vont chercher du genévrier pour décorer les chars et l'église, en plus des fleurs en papier.

Le dimanche, avant la messe, les trucidiens vont chercher le bâtonnier en charge de Saint-Blaise chez lui avec les agriculteurs et les chars décorés pour former un cortège. Les demoiselles d'honneur, vêtues des costumes traditionnels berrichons, sont installées avec M. le Maire sur la remorque fortement décorée. Le cortège prend la direction de l'église où une messe en l'honneur de Saint-Blaise est dite, ainsi que la bénédiction des petits pains distribués lors du vin d'honneur.

Après la messe, la procession se poursuit dans les rues de Trouy en direction du domicile du bâtonnier qui offre, à toute la commune, les petits pains bénis ainsi que le vin et les galettes. A l'issue du vin d'honneur, tous reprennent le défilé pour se rendre chez Jacqueline Frat ou chez M. Lerasle, gérant du bar restaurant, au Grand Chemin, où un repas est servi. Le dessert terminé, le nouveau bâtonnier en charge de Saint-Blaise jusqu'à l'année suivante est désigné.

Les recherches et le texte ont été élaborés en collaboration avec Eliane Noyat et Françoise Pajak. Si vous connaissez le nom du bâtonnier élu en 1961, n'hésitez pas à contacter Mme Valérie Georges au 02 48 64 78 13.



REPAS ET COLIS AUX AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu le **dimanche 10 décembre 2023**.

Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu, courant septembre, leur invitation accompagnée d'un questionnaire.

La distribution du colis de Noël aura lieu **le mercredi 6 décembre 2023 de 14h à 16h :**

- à l'école élémentaire pour les habitants de Trouy Nord,
- à l'EJMT pour les habitants de Trouy Bourg.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ A DOMICILE

destiné aux personnes atteintes de la MALADIE D'ALZHEIMER ou MALADIES APPARENTÉES
par une équipe spécialisée ALZHEIMER

LE DISPOSITIF

Comme le prévoit la mesure 6 du plan Alzheimer, l'objectif de ce service est d'accompagner au domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

OBJECTIF

Maintenir ou améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants.

LA PRESCRIPTION MÉDICALE

Une prescription médicale est **NECESSAIRE** pour que l'équipe puisse intervenir. Cette prescription doit comporter la mention :
« 12 à 15 séances de soins de réhabilitation pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ou maladies apparentées ».

DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE

15 séances à domicile, à raison d'1 à 2 séances/semaine sur une période de 3 mois. Le suivi est renouvelable tous les ans.

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

La prestation fournie par l'ESA est **prise en charge à 100%** par l'assurance maladie. Aucun frais n'est à la charge du bénéficiaire.



L'ÉQUIPE

- deux ergothérapeutes
- une infirmière coordinatrice
- trois assistantes de soins en gérontologie
- une secrétaire

LES ÉTAPES D'UN ACCOMPAGNEMENT

- *CONTACT de l'Équipe Spécialisée
- *VISITE DE PRÉ-ADMISSION proposée au domicile de la personne en présence de l'aidant principal
- *OBTENTION d'une prescription médicale
- *ÉVALUATION et mise en place d'un PLAN DE SOINS d'accompagnement et de réhabilitation avec l'ergothérapeute
- *RÉALISATION DU SUIVI par les assistantes de soins en gérontologie et/ou l'ergothérapeute
- *SYNTHÈSE lors de la dernière séance en présence de l'ergothérapeute et des assistantes de soins en gérontologie
- *ORIENTATION et accompagnement vers d'éventuels partenaires

LES INTERVENTIONS À DOMICILE

Les soins d'accompagnement et de réhabilitation sont axés autour des activités de la vie quotidienne.

Ils ont pour objectifs de :

- **Préserver l'autonomie** dans les activités de la vie quotidienne
- **Maintenir et valoriser** les capacités restantes
- **Développer** et utiliser des repères temporo-spatiaux
- **Maintenir** et développer des activités de stimulation
- **Améliorer la relation aidant-aidé**, conseiller sur les attitudes à privilégier
- **Inform**er l'entourage sur la pathologie et son évolution
- **Apprendre à vivre** avec la maladie
- **Favoriser** les liens sociaux et l'interaction avec autrui
- **Orienter** vers des structures extérieures (aide à domicile, accueil de jour, plateforme de répit...)
- **Adapter le cadre de vie** pour qu'il soit facilitateur et protecteur

SECTEURS D'INTERVENTION DE L'ESA

Communes de l'agglomération de Bourges Plus.

Coordonnées : l'Équipe Spécialisée Alzheimer est rattachée à la Direction des solidarités et du Bien Vieillir du CCAS.

11 rue Jacques Rimbault, CS 40216, 18022 Bourges Cedex, 02 48 23 25 17 (avec répondeur) - ccas.esa@ville-bourges.fr—www.ville-bourges.fr.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



NEGOCIATRICE AVEC 4 ANS D'EXPERIENCE CHEZ TRANSAXIA

Je recherche des biens sur le secteur de Trouy Bourg, La Chapelle Saint Ursin, Le Subdray, Morthomiers, Trouy Nord, Lunery, Le Grand Rosières, Chanteloup, La Vergne, La Brosse, Saint Caprais, Champfrost, Lazenay, Jarrien, Primelles, Le Grand Malleray, L'Échalusse, Etc..., et proximité : Maisons, Fermettes, Pavillons, Propriété de charme, Fermes avec ou sans Terres, Longères, Châteaux, terrains à Bâtir, Terrains de Loisirs, Bois, Etc...

Votre agence de proximité, Lantais Corinne

Tel : 06.28.57.54.15 / trouy@transaxia.fr



UNE NOUVELLE ACTIVITÉ SUR TROUY

Une réparation de fuite, une installation de salle de bains, un changement de ballon d'eau chaude, une installation de prise ou encore une installation d'éclairage, ... PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ POIRIER est votre spécialiste de tous services de plomberie et d'électricité générale.

Fort de son expérience de 15 ans, Bruno vous apporte ses conseils ainsi que son expertise. Intervenant sur Trouy, Bourges et les alentours, faites appel à PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ POIRIER pour vos dépannages et installations pour une qualité de travail irréprochable.

Pour une rénovation ou une installation neuve, demandez votre devis gratuit à PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ POIRIER.

Contacts : ☎ : 07 86 34 17 87 — ✉ : plombelec.poirier@gmail.com -
Page Facebook [Plomberie électricité Poirier](#)



UNE NOUVELLE ACTIVITE A L'ESPACE PARAMEDICAL



Une nouvelle activité vient de s'installer à l'espace paramédical des Talleries.

En effet, depuis le 7 septembre dernier, Virginie Bertsch peut vous apprendre ou vous réapprendre à bien manger pour bien vivre grâce à la naturopathie et à l'hypnose.

Virginie est spécialisée dans la gestion de poids. Elle peut établir un rééquilibrage alimentaire, stopper une compulsions alimentaire et réduire une addiction au sucre. Sa priorité est le bien-être et la gestion d'une problématique éventuelle. Elle travaille notamment sur les trois grandes causes de la pathologie qui sont l'alimentation, la psychologie et la physiologie.

Virginie a commencé à travailler, il y a 5 ans, chez NaturHouse puis Comme j'aime et a décidé de se lancer seule dans sa passion.

La première séance dure 1H30 et permet de réaliser un bilan complet et une relaxation. Avec deux autres collègues, un ré-affinement de la silhouette et un déblocage émotionnel peuvent vous être proposés.

Grâce à Biody, une petite merveille de technologies, un bilan corporel vous renseigne immédiatement (masse grasseuse, masse musculaire, quantité d'eau dans le corps, ...). Cela permet de booster la motivation et d'atteindre les objectifs fixés.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous tous les jours de 17H à 20H et le samedi de 10h à 18h au 06 62 84 43 14 ou par mail virginie.bertsch@gmail.com. Rendez-vous également sur son site Facebook ou Instagram : virginie.bertsch



FROMAGER AMBULANT



Fabrice ROUX, producteur de "La Ferme des Rochers", vend ses fromages de chèvre et de vache au Bourg rue du 19 mars 1962. Les fromages sont produits sur l'exploitation même. L'exploitation est composée de 90 chèvres dont 1 lot désaisonné qui permet de produire quelques fromages l'hiver.

C'est pour cela que pendant la période de novembre à janvier il y a moins de production de fromages car les autres sont au repos et ne produiront du lait qu'à partir de fin janvier.

La situation est identique pour la dizaine de vaches qui se trouve sur la ferme.

Pendant l'hiver, Fabrice n'est présent que le samedi matin. A partir du printemps, vous pourrez le retrouver les mercredis et les samedis matin à partir de 9h30.

Le magasin, situé à Saint-Germain-des-Bois, propose également à la vente de la viande d'agneau, de veau et de porc uniquement sur réservation, le tout produit sur l'exploitation.

Le samedi matin également, un apiculteur du "Rucher des Talleries en Berry", Roland Goguery, lui tient compagnie. Il vous propose des miels de printemps, tilleul, acacia, de fleurs et de safran.

La ferme des rochers au 07 48 14 05 12
lafromageriedesrochers@gmail.com - Facebook : ferme des rochers

APICULTEUR

Le samedi matin également, un apiculteur du "Rucher des Talleries en Berry", Roland Goguery, lui tient compagnie. Il vous propose des miels de printemps, tilleul, acacia, de fleurs et de safran.



LUTTE CONTRE LA MULTIPLICATION DES CHATS ERRANTS RESILIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La ville de Trouy a mis en place un plan de lutte contre la prolifération des chats errants en 2020, en signant une convention avec l'association des chats libres de Bourges, chargée de la capture et la stérilisation de ces animaux.

Suite à un litige survenu au sein de cette association, nous sommes contraints de résilier notre convention.

Ainsi, actuellement, la ville de Trouy ne peut plus prendre en charge la capture des chats en vue de la stérilisation.

Néanmoins, une recherche de solutions est à l'étude afin que la ville soit de nouveau en capacité d'intervenir.



Toute personne qui sollicitera l'intervention de cette association ou d'une autre devra en régler les frais.

En attendant, nous vous rappelons les comportements à adopter :

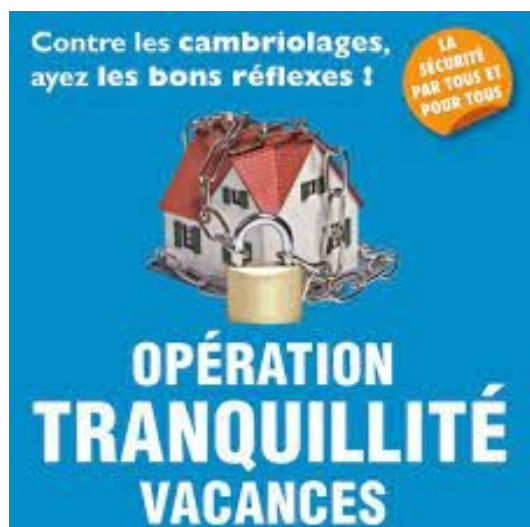
- **Ne nourrissez pas les chats errants ou bien faites le nécessaire pour leur contraception, leur stérilisation ou castration.**
- **Si vous possédez un chat, faites-le tatouer ou pucer.**

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES POUR LES FETES DE NOEL

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins.

Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers, indépendamment des vacances scolaires.



L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

L'Opération Tranquillité Vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) au commissariat. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

LA TENTATIVE DE RÉOLUTION AMIABLE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR CERTAINS LITIGES

Depuis le 1^{er} octobre, la tentative de résolution est obligatoire, pour certains litiges, avant de saisir le tribunal. Une obligation prévue par le décret du 11 mai 2023, qui concerne les demandes en justice relatives au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 € et des litiges spécifiques. Si la démarche n'est pas entreprise, la demande sera jugée irrecevable par le juge.

La démarche amiable préalable peut être, au choix des parties :

- une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice ;
- une tentative de médiation ;
- une tentative de procédure participative.

Ces modes alternatifs doivent permettre d'aboutir à une résolution plus rapide étant donné que l'intervention d'un juge n'est pas requise.

Une obligation propre à certains litiges

L'obligation de démarche amiable préalable s'impose dans les cas suivants :

- demandes de versement d'une somme **ne dépassant pas le montant de 5 000 €** ;
- demandes liées aux troubles anormaux du voisinage ;
- demandes relatives au bornage, au curage de fossés et canaux, aux distances de plantations ou à l'élagage d'arbres.

Le décret indique les situations dans lesquelles l'obligation de démarche amiable n'est pas requise, par exemple : des cas d'urgence manifeste, des circonstances rendant impossible cette tentative ou lorsqu'un recours préalable est imposé auprès de l'auteur de la décision.

Par ailleurs, l'obligation n'est pas requise en cas d'indisponibilité des conciliateurs de justice et si la première réunion de conciliation intervient dans un **délai supérieur à trois mois** à compter de la saisine d'un conciliateur.

A Trouy, Carol MASSICOT tient des permanences un mercredi matin par mois à Trouy et un mercredi matin par mois au Tribunal Judiciaire 1 rue du Général Ferrié à Bourges. Contact : 06 22 59 71 93.



PARENT ISOLE : PERSONNES CONCERNEES, FISCALITE ET AIDES

Une personne est considérée comme parent isolé dès lors qu'elle vit seule et qu'elle a à sa charge un ou plusieurs enfants, ou encore une personne invalide qu'elle a recueillie sous son toit.

La situation de parent isolé s'apprécie au 31 décembre. Elle peut provenir d'un changement de situation de famille comme une séparation, un divorce ou encore la dissolution d'un PACS. Toute personne en couple (mariée, pacsée ou en concubinage) ne peut pas être considérée comme parent isolé. En revanche, une personne qui cohabite avec un parent tel que son père ou sa sœur peut avoir le statut de parent isolé.

Les parents isolés vivant seuls bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Pour bénéficier de la majoration de parts "parent isolé", il convient de cocher la case T sur la déclaration d'impôt sur le revenu.



Le parent isolé peut bénéficier des aides suivantes : l'allocation de soutien familial (ASF), le recouvrement de la pension alimentaire, la majoration du RSA et d'une aide financière pour la garde d'enfant si le parent isolé retrouve un emploi ou doit suivre une formation.

N'hésitez pas à contacter la CAF, le centre des impôts et/ou Pôle Emploi.

ELECTIONS EUROPEENNES EN 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**. Ce scrutin, **qui se déroule en un seul tour**, élira les députés qui siègeront au Parlement Européen pour une durée de 5 ans.

ATTENTION : la date butoir d'inscription sera fixée au **3 mai 2024**. L'inscription sur la liste électorale se fait sur le site www.service-public.fr ou en mairie de Trouy.

Cas des jeunes de 18 ans : les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans, depuis les dernières élections jusqu'à la veille de ce scrutin, seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils se sont fait recenser à l'âge de 16 ans.

ATTENTION : les jeunes arrivés sur Trouy après l'âge de 16 ans et recensés dans une autre commune sont invités à se manifester en mairie au plus vite.

Cas des électeurs européens inscrits sur la liste électorale complémentaire « élections européennes » : ces électeurs seront admis à voter. Les modalités d'inscription sont identiques aux électeurs de nationalité française.

ATTENTION : les électeurs sont invités à vérifier s'ils sont inscrits sur la bonne liste complémentaire. Tout électeur ayant un doute sur son inscription est invité à contacter la mairie.

Carte électorale : tous les nouveaux électeurs qui se seront inscrits dans les délais impartis recevront une carte électorale quelques jours avant la date du scrutin.

MODIFICATION DU LIEU DE VOTE DU BUREAU N°4

Le lieu de vote du bureau n° 4 situé au Centre Culturel de Trouy Nord va être modifié.

Désormais, les électeurs de ce bureau devront voter à l'école maternelle de Trouy Nord.

Tous les électeurs concernés recevront une nouvelle carte électorale **avant le 9 juin 2024**.

Le service électoral de la mairie de Trouy reste à disposition pour toute question complémentaire, par mail à l'adresse mairie@ville-trouy.fr ou par téléphone au 02.48.64.78.18.

UN NOUVEAU SERVICE



UN NOUVEAU SERVICE ...

... POUR VOS AMENDES

Pour payer ou vous renseigner, un
centre de contact des amendes

est à votre disposition :



au 03 29 69 69 69

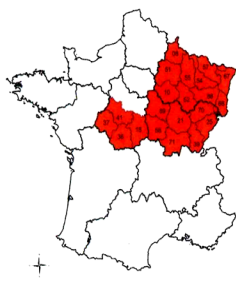
HORAIRES

Du LUNDI AU VENDREDI
de 8h30 à 17h



contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr

Vous avez reçu une amende à payer
dans ces départements?



Région Grand Est

Bourgogne Franche Comté

Cher

Indre

Indre et Loire

Loir et Cher

Également sur Internet ou smartphone



amendes.gouv.fr



stationnement.gouv.fr

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE AU CONCOURS DES MAISONS DECOREES DE NOËL (coupon au dos)

ATTENTION DERNIER AVIS POUR LA DISTRIBUTION DES REVUES MUNICIPALES

La ville de Trouy a fait le choix de s'engager dans une démarche écologique afin de réduire les impacts environnemental et financier, dans le cadre de recherche d'économies.

Plusieurs documents d'information sont à votre disposition (Bien Vivre, Reflet Municipal, ...).

Le coût de ces impressions n'est pas négligeable pour la commune. Nous vous rappelons que la distribution est réalisée par vos élus. C'est pourquoi,

la Municipalité propose, à partir de mars 2024, de passer essentiellement par des distributions dématérialisées téléchargeables via le site internet (www.villedetrouy.fr) ou la page Facebook de Trouy.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le coupon-réponse au dos et de le déposer dans la boîte aux lettres soit à la mairie annexe, soit à la mairie ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante valerie.georges@ville-trouy.fr.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR LA VILLE DE TROUY


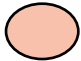

Nous vous en avons déjà parlé dans un précédent Bien Vivre. La municipalité a la volonté d'apporter et de montrer un réel changement dans la communication envers sa population. C'est pourquoi, nous avons travaillé sur la refonte d'un nouveau logo pour la commune.

Le logo actuel est d'une typologie vieillissante avec des couleurs ternes et une iconographie difficile à comprendre. La conception de ce nouveau logo n'a pas été prise à la légère et implique de refléter l'identité de la ville.

Les élus du Conseil municipal ont réfléchi et identifié les différents aspects que cette nouvelle identité pourrait dégager, avec le souhait de rafraîchir et rajeunir le logo avec des couleurs douces (pastels), de rassembler les administrés tout en soulignant le dynamisme et l'engagement de la commune.

En 2024, la nouvelle mairie sera enfin opérationnelle et c'est tout naturellement qu'il nous a semblé évident de l'inscrire dans ce nouveau logo par sa forme et sa couleur.

Pourquoi ces couleurs ?

-  La Trouée verte, la nature, la sécurité, l'équilibre, l'écologie, la fraîcheur.
-  Le Château Rozé, la chaleur douce, la vivacité, le dynamisme, l'optimisme, la joie, l'ouverture d'esprit.
-  La gaieté, la créativité, la lumière, les relations sociales, le bonheur.

Deux logos vous sont proposés et c'est à vous Trucidiennes et Trucidiens de donner votre avis !
Pour voter, utilisez le coupon réponse (à déposer à la mairie) ou répondez au sondage qui vous sera proposé prochainement sur nos réseaux sociaux.

LOGO 1



LOGO 2



CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2023

à retourner en Mairie au plus tard le 15 décembre 2023

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

Tél

Décor de jour ou Décor de nuit

Rayer la mention inutile
Il ne sera pris en compte qu'un seul choix

La remise des prix aura lieu le mercredi 20 décembre 2023.



DERNIER AVIS
DISTRIBUTION DES REVUES MUNICIPALES

A retourner en Mairie —service communication (si vous n'avez pas répondu)

Je souhaite conserver la version papier des documents distribués par la Municipalité :

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

  :

J'AI UNE BOÎTE AUX LETTRES OU UN CIDEX

MERCI DE RAJOUTER VOTRE NOM ET/OU VOTRE NUMÉRO SUR VOTRE BOÎTE



UNE NOUVELLE IDENTITÉ POUR LA VILLE DE TROUY

Je donne mon avis, je choisis :

Le LOGO 1

Le LOGO 2

Nom et prénom :

A retourner au service communication
Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 TROUY ou
par mail à valerie.georges@ville-trouy.fr

AIDE AU BAF A

La commune propose d'aider les jeunes truciens à passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Ce brevet permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs (ou centre de vacances et de loisirs). En effet, la commune de Trouy a besoin pour son Centre de Loisirs de 12 à 18 animateurs BAFA ou stagiaires BAFA chaque année.

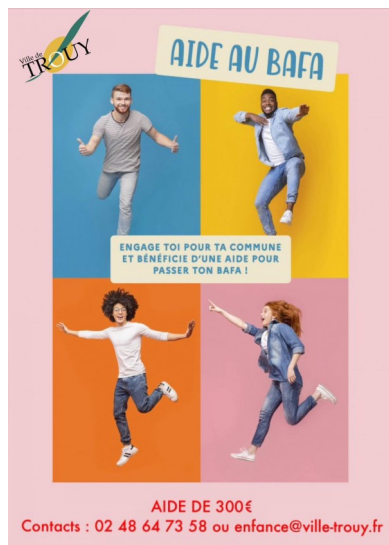
Une aide ciblée de l'ordre de 300 € par jeune permettrait d'aider ceux qui choisissent cette voie.

En contrepartie, les jeunes s'engageraient :

- ✎ à intervenir pour une durée déterminée au sein du Centre de Loisirs de Trouy,
- ✎ à encadrer une activité de la commune (exemple Street-Art),
- ✎ à participer à un chantier citoyen au service de la population.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous par e-mail auprès du service enfance ou de Nathalie IMBERT, conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs, qui recevront les candidats pour un premier entretien.

Contacts : ☎ 02 48 64 73 58 — ✉ enfance@ville-trouy.fr.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2021, qui entreront à l'école en septembre 2024, auront lieu au Centre de Loisirs les **26 et 27 février** de 8h30 à 18h30 et le **28 février** de 8h30 à 12h.

Merci de prendre rendez-vous avec Mme TANNEUR, Maire adjointe en charge des affaires scolaires, auprès du service enfance au 02 48 64 73 58.

Le jour de votre rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter votre livret de famille, un justificatif de domicile ainsi que le carnet de santé de votre enfant.



BILAN DU CENTRE DE LOISIRS

Ce sont plus de 500 enfants qui ont fréquenté le Centre de Loisirs pendant les vacances de la Toussaint, du 23 octobre au 3 novembre 2023.

La première semaine de vacances a connu une très importante fréquentation. Les équipes d'animateurs ont proposé de nombreux ateliers, notamment sur le thème d'Halloween.

Les grands ont eu droit à une séance de judo dans la salle Multisports.



LES MANIFESTATIONS



LE TÉLÉTHON A TROUY

AU PROGRAMME :

**SAMEDI 2 DÉCEMBRE
DEVANT LES COMMERCES DU BOURG**

DE 8H30 A 13H00

VENTE D'OBJETS

ARTICLES RÉALISÉS PAR LES ATELIERS DE BEA.

**SAMEDI 9 DÉCEMBRE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BOURG**

DÈS 10H00

DICTÉES DU TÉLÉTHON

1 DICTÉE POUR ENFANTS
1 DICTÉE POUR ADOLESCENTS
1 DICTÉE POUR ADULTES

3€

**UNE PILE = UN DON, DE L'ÉNERGIE POUR LE TÉLÉTHON
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, VENEZ DEPOSER VOS PILES A LA MAIRIE !**

Marché de Noël

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY BOURG

Une surprise pour les enfants
ayant un accessoire de Noël

Restauration
sur place

15h00
Chorale "Les
Compagnons
de Choeur"

**03
DÉCEMBRE**

De 15h à 18h

Vente
de Sapins

IDÉES CADEAUX, DÉCORATIONS, BIJOUX, BOUGIES,
GOURMANDISES, ARTISANS PRODUCTEURS ...

Tombola de Noël - Tirage à 17h00

Oh! Oh! Oh!
J'arrive
bientôt...

Viens me donner ta liste,
n'oublie pas d'y inscrire ton nom et ton adresse.

LE 8 DÉCEMBRE 2023 DE 18H à 20H
EN MAIRIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dimanche 17 décembre 2023 - 14h30
Espace JM Truchot - Trouy

THE DANSANT

animé par
Sébastien PERRIN

10€

Organisation : AAAEMD Trouy - Festivités
Renseignements A. Lauverjat - 06 62 13 97 59
Pas de réservation

TROUY ⚡

DIMANCHE 7 JANVIER

⚡ **THE DANSANT**

à partir de 14 h 30

ESPACE JEAN MARIE TRUCHOT

animé par

Orchestre

JÉRÔME GAUTHIER

3 musiciens

➡ 10 €

★

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE TROUY
RETROUVEZ NOUS SUR 



Espace JM Truchot - TROUY

Dimanche 21 janvier 2024 - 14h30

THE DANSANT

avec

BLANCHARD Cyril & Cédric **10€**



organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités

Renseignements : Alain Lauerjat 06 62 13 97 59

TROUY

Espace Jean-Marie TRUCHOT

Samedi 27 janvier 2024

Bourse toutes collections

Invité d'honneur

Mr Gilles DAUGY

(Objets publicitaires MICHELIN)

De 9h à 19h



Association Trouy Temps Libre



trouytempslibre@outlook.fr



Dimanche 28 janvier 2024

Espace Jean-Marie TRUCHOT
TROUY
De 8h à 18 heures

Bourse d'échanges & de vente
De capsules de muselets

Champagne
LHULLIER

Renseignements et inscriptions au 06-45-09-03-33

Association Trouy Temps Libre



trouytempslibre@outlook.fr



LES MANIFESTATIONS

TROUY
35èmes Rencontres Artistiques

Invitée d'honneur
Brigitte CHARLES (pastelliste)

03 & 04 février 2024
de 14H à 19H

Invitée d'honneur
Frédérique LEGER « BOUDI »



Espace JEAN-MARIE TRUCHOT
Association Trouy Temps Libre
trouytempslibre@outlook.fr

Logo Ville de TROUY

Logo Association TROUY temps libre

Entrée gratuite

exposition interactive

De la Terre à l'univers

avec une véritable météorite

À PARTIR DE 6 ANS

18 ATELIERS / 8 PANNEAUX

Jeudi 08 février 2024
16h30 - 19h

Espace Jean-Marie TRUCHOT
TROUY
Avenue du Cabaret

GRATUIT



Logo Ville de TROUY

Logo RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Logo FRMJC Centre

Logo LE DESCRIPTIF



ORGANISÉ PAR LE GPE
SAMEDI 10 FÉVRIER 2024
ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY
ANIMÉ PAR JEAN-NOËL
RÉSERVATIONS : 06.18.72.19.37

Dimanche 11 février 2024
Espace JM Truchot - TROUY

14h30 ≈ ≈ ≈ **10€**

THE DANSANT
animé par



BAPTISTE AUCLAIR

et



Stéphane FABRE

organisé par le Cyclo Club de Trouy
Pas de réservation - Renseignements 06 62 13 97 59

Trouy - Espace JM Truchot
Samedi 17 février 2024

**DINER DANSANT
de la ST VALENTIN**



**Orchestre de
J. Gauthier**

Organisé par
l'AAAEMD - Trouy Festivités

Renseignements : Alain Lauverjat
06 62 13 97 59

TROUY Espace Jean Marie Truchot
Dimanche 18 Février
à partir de 14 h 30

Thé dansant
animé par
**Mickaël
Pigeat**
2 musiciens



10 €

Organisé par le Comité des Fêtes de Trouy

L'AGV LOISIRS ET DETENTE TROUY

A repris ses activités de gym douce et équilibre.
Nous vous proposons chaque semaine un choix de 5 heures de cours.
Possibilité d'assister à une ou deux séances avant l'inscription définitive. Il est encore temps de nous rejoindre pour l'année en cours.
Nous vous attendons nombreux et nombreuses.
Pour tout renseignement : ☎ 06 29 73 57 43 ou 06 10 33 28 65.



music master
cours de musiques actuelles

Simple curiosité
Besoin de challenge
Envie de vous amuser
Ambition de future star
Jouez dès les premiers cours !

pop rock blues
funk métal jazz

**GUITARE
BATTERIE
BASSE
PIANO
VIOLON**

contacts:
guitare(2 profs):06 45 51 70 81
06 26 72 78 32
batterie: 06 81 56 78 60
www.acrobat.fr
basse: 06 14 68 29 92
piano et violon: 06 06 69 96 93

www.musicmaster-bourges.fr
2 avenue Roland Garros - BOURGES
Inscriptions directement auprès des professeurs.

A NE PAS MANQUER

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

2/12

Bourse aux jouets, GPE

3/12

Marché de Noël, TNAPE

6/12

Distribution des colis de Noël
aux Aînés, Municipalité

10/12

Repas des Aînés, Municipalité

17/12

Thé dansant, AAAEMD

31/12

Réveillon, AAAEMD

5/01

Vœux du maire, Municipalité

7/01

Thé dansant, Comité des Fêtes

14/01

Concert, Avenir de Bourges

21/01

Thé dansant, AAAEMD

27/01

Bourse aux collections, TTL

28/01

Bourse d'échanges, TTL

3 et 4 /02

Rencontres artistiques, TTL

8/02

Exposition Scientifique, FRMJC

10/02

Rifles, GPE

11/02

Thé dansant, Cyclo Club

17/02

Dîner dansant, AAAEMD

18/02

Thé dansant, Comité des Fêtes

CONSEILS MUNICIPAUX

Mardi 12 décembre 2023, Mardi 16 janvier 2024, Mardi 20 février 2024 à 18h30

CENTRE CULTUREL

8/12

Dégustation de whisky tourbé, Les Chevaliers du Malt (19h)

MAIRIE

5/12

Commémoration journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre
d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

8/12

Visite du Père Noël

20/12

Remise lots concours maisons décorées de Noël

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : mardi 2 janvier 2024 matin – ouverture à 14h.

CCAS : du 26 au 29 décembre. Contacter la mairie pour les urgences.

CDL : fermé pendant les vacances scolaires de Noël.